

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION



CERTIFICAT INDIVIDUEL PROFESSIONNEL PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Conformément à la directive 2009/128/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009, au décret n° 2016-1125 du 11 août 2016 et aux articles R.254-8 à 254-14 du code rural et de la pêche maritime

M. ANDRE BERGESE

Né(e) le 14/03/1953 à NICE (ALPES MARITIMES) est titulaire du (des) certificat(s) individuel(s) produits phytopharmaceutiques :

Utilisation à titre professionnel des produits phyto-Décideur entreprise soumise agrément (DESA)

Numéro de certificat : OF-0419-24822

Délivré le : 02/10/2019 par le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR.

Date début de validité : 02/10/2019 Date limite de validité : 02/10/2024





